

COMMUNIQUE DE PRESSE

4 novembre 2020

Comme nous vous l'avions indiqué, la CDCFS s'est réunie cet après-midi en audioconférence afin d'étudier les possibilités de dérogation en matière de chasse pendant le confinement.

En préambule, j'ai rappelé qu'un CA exceptionnel de la FDC16 s'est tenu le 3 novembre 2020 en soirée afin de formaliser les propositions qui ont été présentées et évaluées en séance.

J'ai tenu à dénoncer l'orientation prise par notre Ministre de tutelle, Barbara POMPILI sanctuarisant la chasse et la réduisant à la seule chasse « régulation ».

En tant que président de tous les chasseurs charentais, j'ai demandé, en séance, que toutes les chasses puissent être autorisées y compris le petit gibier et les migrateurs.

L'autorité préfectorale a répondu que les seules dérogations possibles étaient celles prévues dans le cadre de la circulaire envoyée aux Préfets par le Ministère et qu'à ce titre, la chasse dite « de loisir » est interdite pendant le confinement.

La chasse « récréative » n'a pas été considérée comme vitale pour la nation, le monde de la chasse le regrette, le déplore, le dénonce, mais c'est un état de fait dans un état de droit.

Prenant acte de cette réponse, la FDC16 consciente de l'enjeu sanitaire lié à la pandémie de COVID19 et de la nécessité de justifier les actes dérogatoires qui pourraient être autorisés, a présenté 3 objectifs répondant à la circulaire ministérielle avec des actions correspondant à ces enjeux :

- 1) Objectif n° 1 : préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique en limitant les dégâts aux cultures dans les mêmes conditions que les plans de chasse (cerf et chevreuil) et plan de gestion existants (sanglier) : régulation par battue et affût sur tout le département, actions administratives sur les SUC PM1, TR3 et CL1 en complément des battues.
- 2) Objectif n° 2 : préserver la santé et la sécurité publique, protéger la flore et la faune, les activités agricoles, forestières et aquacoles : piégeage et affût des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (renard, fouine, corbeau freux et corneille noire) sur l'ensemble du département sauf pour la pie bavarde uniquement sur les communes en Projet Associatif Petit Gibier.
- 3) Objectif n° 3 : assurer une veille et une surveillance sanitaire de la faune sauvage : piégeage du blaireau dans la zone Sylvatub, surveillance des territoires et collecte des animaux morts sur tout le département (afin de suivre l'évolution de l'influenza aviaire et la peste porcine africaine notamment).

Une liste de consignes obligatoires devra être respectée lors de toute intervention de régulation. Des contrôles seront diligentés par les services de police compétents et des sanctions seront prises à l'encontre des chasseurs qui ne respecteraient pas scrupuleusement ces consignes.

L'image de la chasse vis-à-vis du grand public et des autres utilisateurs de la nature ne supportera aucune approximation sur le respect des mesures sanitaires, il en va de l'image de notre activité et de son avenir.

Le détail des mesures dérogatoires autorisées dans le cadre du confinement fera l'objet d'une communication spécifique partagée avec les services de l'état et le monde agricole.

Les débats ont été très constructifs de la part de l'ensemble des parties. La majorité des points présentés ont été validés à une très large majorité des membres de la CDCFS notamment grâce au soutien des représentants des agriculteurs, des forestiers, des piégeurs et de l'OFB.

La FDC16 est satisfaite que ses arguments aient été entendus, compris et largement partagés. Elle tient à saluer l'engagement sans faille de l'ensemble de ses services pour aboutir à ces propositions qui doivent être désormais soumises à l'approbation de Madame la Préfète.

Des arbitrages devront être rendus par le cabinet de Madame la Préfète sur certains points de droit liés au confinement. Une communication spécifique sera faite par les services de la Préfecture en lien avec la FDC16 et la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Un arrêté préfectoral sera pris d'ici vendredi pour une pleine application dès ce weekend.

Je demande à tous les chasseurs de ne pas se laisser influencer par certains communiqués émanant des réseaux sociaux, par des discours tenus ici où là, par des personnes qui interprètent et transforment des informations nullement confirmées.

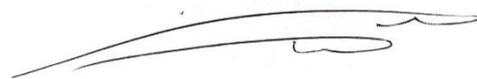
La FDC16 n'est pas sourde aux revendications légitimes de sa base au demeurant, elle l'a prouvé lors de la CDCFS qui s'est tenue ce jour. Mais, nous devons, tous ensemble, nous serrer les coudes et faire face. Nos actions vont être scrutées, commentées et il est primordial que nous soyons irréprochables pendant ce confinement.

L'intérêt général de la nation doit primer et les chasseurs doivent être solidaires pour ralentir la propagation de la COVID19. Les querelles qui ont vu le jour de manière violente sur les réseaux sociaux entre chasseurs de petit gibier, grand gibiers, migrateurs... ne sont pas à la hauteur de la pandémie que nous vivons et les crises successives que nous traversons.

En attendant des jours meilleurs, la FDC16 demande à l'ensemble de ses adhérents de faire preuve de retenue, d'humilité et de solidarité, plutôt que de rancœur et de division.

Merci par avance pour votre compréhension.

Le Président,



Bruno MEUNIER